



POURQUOI LE ROYAUME-UNI SÉDUIT LES ENTREPRENEURS FRANÇAIS

Délégation sénatoriale aux entreprises

Rapport d'information de Mme Élisabeth LAMURE et de M. Olivier CADIC, Rapporteurs 2 juillet 2015

Depuis sa création en novembre 2014, la Délégation sénatoriale aux entreprises se rend sur le terrain, à la rencontre des entreprises, pour identifier les freins au développement et à la croissance en France et contribuer à la réflexion sur les réformes nécessaires.

Le 13 avril 2015, à l'invitation de M. Olivier Cadic (UDI-UC- sénateur des français établis hors de France), elle s'est rendue à Londres et a rencontré des entrepreneurs français implantés au Royaume-Uni et ayant, pour la plupart, conservé une activité en France.

Le témoignage des entrepreneurs et autres acteurs économiques entendus a permis de tirer des enseignements particulièrement riches, que le rapport n° 534 (2014-2015) présente de façon synthétique.

Lors de ce déplacement à Londres, la délégation était composée de Mme Élisabeth Lamure (Les Républicains –Rhône), de M. Olivier Cadic (UDI-UC-Français établis hors de France), de Mmes Annick Billon (UDI-UC-Vendée) et Valérie Létard (UDI-UC-Nord), ainsi que de MM. Michel Canevet (UDI-UC-Finistère), Philippe Dominati (Les Républicains-Paris), Jérôme Durain (SOC-Saône-et-Loire), Antoine Karam (SOC-Guyane), Claude Nougéin (Les Républicains-Corrèze) et Jean-Pierre Vial (Les Républicains-Savoie).

I – Le climat britannique : plein emploi et dynamique favorable aux entreprises

■ Un succès économique que l'on ne peut ignorer

Le succès économique est incontestable outre-Manche : **2,8% de croissance (contre 0,6% en France) et 5,4% de chômage (contre 11,1% en France)**. Le Royaume-Uni renoue donc avec une

situation de quasi plein emploi, revenant à un niveau proche de celui d'avant la crise de 2008 qui l'a pourtant fortement affecté.

■ Le fruit de réformes initiées il y a 30 ans

Les comparaisons entre la France et le Royaume-Uni sont souvent qualifiées de « choc culturel ». **Si bien évidemment il ne s'agit pas d'importer le modèle britannique tel quel en France**, il est toutefois utile de rappeler que **la situation de nos voisins outre-Manche était tout à fait différente à la fin des années 1970**. Les réformes portées par le Premier Ministre Margaret Thatcher ont permis au pays de passer du 19^{ème} au 2^{ème} rang sur 24 dans le classement de l'OCDE relatif à la croissance du PIB. Les entrepreneurs installés au Royaume-Uni font souvent référence à la « révolution » portée ensuite par **Tony Blair** au sein du parti travailliste ; son gouvernement **a notamment assigné à son administration la mission de soutenir l'économie et le secteur privé**.

■ Une priorité donnée aux entreprises, visiblement payante

Enfin, David Cameron, dès les élections de 2010, a choisi de réduire les dépenses publiques. 550 000 emplois publics ont été supprimés, et le nombre d'emplois dans le secteur privé a augmenté de 1,5 millions. Sa réélection semble confirmer que donner la priorité aux entreprises s'avère payant : **pour le Royaume-Uni, ce qui est bon pour les entreprises est bon pour les citoyens en général, et doit par conséquent être prioritaire**. Les études sur l'utilisation des contrats « zéro heure », l'analyse des inégalités par la Banque mondiale ou l'observation du revenu moyen disponible ajusté net des ménages calculé par l'OCDE sont des éléments qui permettent de nuancer les risques d'accroissement de la précarité, souvent évoqués

pour relativiser le « miracle » du redressement économique britannique depuis 2008.

II – Un pragmatisme qui inspire les entrepreneurs français

■ Les entrepreneurs rencontrés à Londres ont évoqué le pragmatisme britannique dont ils estiment que la France devrait davantage s'inspirer. Tous espèrent des réformes qui leur permettront enfin de développer davantage leur activité en France. Si le nombre de créations d'entreprises a été soutenu dans notre pays en raison de l'effet de la réforme relative à l'auto-entrepreneuriat, force est de constater que le Royaume-Uni dispose d'atouts indéniables du point de vue des entreprises :

■ La simplicité

C'est l'une des caractéristiques les plus frappantes. Les employeurs britanniques ne sont pas confrontés, comme leurs homologues français, à la complexité chronophage du calcul des cotisations sociales structurant la fiche de paie des salariés. S'y ajoute un faible coût du travail. Le total des charges sur les salaires a été évalué à 22% au Royaume-Uni, contre 60% en France. La simplicité fiscale concerne également le calcul des impôts sur les sociétés et sur le revenu qui sont progressifs et sans niches fiscales. Mais la **simplicité administrative est le phénomène le plus exemplaire dont devrait s'inspirer le gouvernement français** qui a annoncé à maintes reprises un « choc de simplification ». En effet, la règle du « *One in One out* » instaurée en 2011, durcie en 2013 en « *One in, two out* », impose aux ministères d'évaluer financièrement toute nouvelle norme envisagée et de la compenser en allégeant le stock des normes existantes. 2,2 milliards de livres sterling ont été économisés grâce à cette règle simple.

■ La flexibilité

Elle résulte d'une réglementation qui concerne aussi bien le temps de travail, la période d'essai que le licenciement. La souplesse du droit du travail britannique permet aux entreprises d'apporter des réponses graduées à une situation économique donnée, sans être contraintes d'avoir recours à la destruction d'emplois. En revanche, lorsque le licenciement devient indispensable, il peut être fait sans que cela soit vécu comme un « traumatisme » ou une « faute », ce que ressentent les employeurs en France.

■ La confiance

C'est l'une des clés du succès britannique, qui caractérise bien des aspects du monde de l'entreprise. On observe une confiance dans la capacité des entreprises à se développer.

D'ailleurs de nombreuses mesures incitatives, notamment fiscales, sont prévues pour attirer et donner confiance aux investisseurs pour soutenir le développement et la croissance des entreprises, y compris les plus jeunes.

La confiance à l'égard des entrepreneurs est également perçue dans l'attitude de l'administration fiscale britannique. La comparaison avec la France est assez marquante, et, à l'unanimité, les entrepreneurs dénoncent les dysfonctionnements de l'administration fiscale française dont les méthodes vont totalement à l'encontre du soutien aux entreprises ressenti outre-Manche.

Enfin, la confiance dans la relation contractuelle fait émerger un équilibre « gagnant-gagnant » dans lequel employeur et salarié ont intérêt à s'entendre mais où chacun sait qu'il peut aisément changer dans un contexte de plein emploi. C'est d'ailleurs ce que viennent chercher les nombreux Français qui font aujourd'hui le choix de s'installer définitivement au Royaume-Uni, démarche relevant de plus en plus d'une logique d'immigration plutôt que d'expatriation.

Le pragmatisme britannique, ainsi illustré par les entrepreneurs à travers les mesures évoquées, et le succès économique du Royaume-Uni démontrent que, sans importer un modèle culturellement différent de celui de la France, **nous devons désormais changer de paradigme et reconnaître que l'emploi fait la croissance et non l'inverse.**

DELEGATION SENATORIALE AUX ENTREPRISES



Elisabeth LAMURE
Sénateur du Rhône
(Les Républicains)



Olivier CADIC
Sénateur des Français
établis hors de France
(UDI-UC)

Secrétariat de la délégation

46 rue de Vaugirard-75006 Paris

Téléphone : 01.42.34.20.47 - Télécopie : 01.42.34. 42.40

<http://www.senat.fr/commission/entreprises/index.html>

Courriel : delegation-entreprises@senat.fr

